

Le 30 mars 2010

Aux membres des conseils d'établissement
et des organismes de participation des parents
des écoles régulières de Villeray et La Petite-Patrie

Objet : Frais chargés aux parents



Mesdames, Messieurs,

Comme je le fais depuis plusieurs années, je vous fais parvenir ces données sur les frais chargés aux parents. L'objectif de ma démarche est de permettre que les décisions que vous aurez à prendre bientôt soient prises avec le plus d'information pertinente possible. Les données que je vous transmets vous permettent de vous situer par rapport aux pratiques du passé dans votre propre milieu et par rapport aux pratiques d'autres milieux semblables.

1. Les données et leurs sources

Ci-joints donc (feuilles blanches), comme par les années passées, les tableaux sur les frais chargés aux parents pour les outils pédagogiques, les effets scolaires : cahiers d'exercices ou photocopies qui permettent de faire des exercices en classe ou à la maison. Je vous transmets aussi cette année (feuille mauve) de nouvelles données a) sur les frais chargés aux parents pour les crayons, effaces, règles, cahier Canada, cahier à anneaux, etc., bref, le matériel de consommation et b) sur les coûts totaux que doivent payer les parents (tant les effets scolaires que le matériel de consommation).

D'où viennent ces données? En septembre dernier, les directions d'école ont évalué les coûts totaux que devaient payer les parents lors de l'entrée de leur enfant à l'école. À partir de listes de prix de fournisseurs homologués dans notre commission scolaire, à partir donc d'une même base, les directions ont calculé à combien s'élèvent les frais chargés aux parents tant pour les cahiers d'exercices, les photocopies que pour les crayons, règles et effaces et autres cahiers Canada. Ces données paraissent dans le tableau intitulé « Total du matériel acheté à l'école et du matériel de consommation ».

Quant au dernier tableau, il porte exclusivement sur les frais que doivent payer les parents pour le matériel de consommation quotidienne : règles, crayons, effaces, etc. Pour concevoir ces tableaux, j'ai tout simplement soustrait de la somme totale

calculée par les directions, la somme spécifique que les parents devaient payer pour les cahiers d'exercices. Bref, un tableau sur le coût des cahiers d'exercices et photocopies, un autre sur le coût des crayons, effaces, etc., et un dernier qui fait le total de ces coûts.

2. Analyse des données

On notera des variations dans le coût des cahiers pédagogiques et, surtout, dans le coût des crayons, effaces, règles, etc. Des variations qui favorisent la réussite des élèves seraient évidemment tout à fait justifiées. La question qu'il faut se poser : la réussite des élèves est-elle associée à des frais plus élevés chargés aux parents? Je vous invite à répondre à cette question en comparant, par exemple, la réussite des élèves de votre école à celle des écoles où les frais chargés aux parents sont inférieurs ou supérieurs à ceux chargés dans votre milieu. J'ai moi-même fait cet exercice; il n'y a pas de corrélation, pas du tout, entre la réussite des élèves et les frais chargés aux parents.

Cela soulève la question de savoir sur quelle base peuvent se justifier les variations. Il nous revient d'aborder cette question. À cet égard, je vous rappelle que, s'il faut valoriser l'autonomie professionnelle souvent synonyme d'innovations pédagogiques, il ne convient pas que cette autonomie passe par le portefeuille des parents.

3. La prise de décision

Qui détermine ce que paieront les parents? Une vieille pratique dans notre commission scolaire fait en sorte que ce sont les parents-membres du conseil d'établissement qui sont seuls à approuver la liste des cahiers pédagogiques utilisés dans les classes. Cette façon de faire doit être maintenue.

Il conviendrait par ailleurs d'étendre ce pouvoir de décision des parents à la liste des objets de consommation courante que doivent acheter les parents. Je rappelle que ce dont il est question ici, c'est du portefeuille des parents.

4. La communication aux parents

Comme d'habitude, l'école informera les parents des frais à payer et des objets à acheter. Eu égard à la liste des crayons, effaces, crayons de couleur, etc., je me permets d'exprimer deux souhaits.

Comme cela se fait de plus en plus, il conviendrait de rappeler aux parents que votre école s'identifie aux valeurs écologiques et qu'elle enseigne aux enfants à « récupérer ». La règle qui mesurait 30 centimètres en juin mesure encore 30 centimètres en septembre. On pourrait demander aux parents de s'associer à l'action éducative de l'école en favorisant la récupération des crayons, règles, effaces et autres

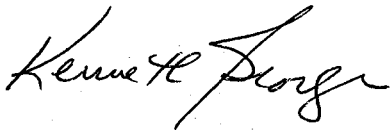
biens de consommation. Plusieurs écoles interviennent en ce sens auprès des parents et il serait bon que cette pratique s'étende.

Par ailleurs, s'il est nécessaire que chacun des enfants dispose de tous les cahiers pédagogiques nécessaires à l'apprentissage, il en va autrement en ce qui regarde les objets de consommation quotidienne. L'école peut bien espérer que l'enfant ait 24 crayons à la mine, deux gommes à effacer, 16 crayons de couleur et... conséquemment, deux coffres à crayons, il revient à chaque parent de décider s'il veut que son enfant ait tous ces objets. Autrement dit, dans la lettre envoyée aux parents, il conviendrait de préciser qu'il revient à chaque parent de décider combien de crayons et d'effaces il juge appropriés pour son enfant.

Un dernier mot : le passé a révélé que cet ensemble de renseignements que je diffuse a été fort utile en divers milieux. Si, au début de chaque printemps, je continue de vous transmettre ces tableaux, c'est que j'espère bien continuer de faire œuvre utile.

Vous assurant de ma complicité, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le commissaire scolaire de Villeray/La Petite-Patrie



Kenneth George

P.-S. – Depuis maintenant huit ans, plus de 500 parents, enseignants et cadres du réseau scolaire reçoivent, tous les dimanches soirs, ma lettre électronique sur les activités dans les écoles et, généralement, dans les organismes du quartier. Si vous désirez recevoir cette lettre, il suffit de me le signifier en m'écrivant à kgeorge@videotron.ca.

Cette lettre et les tableaux pourront être consultés sur mon site www.kennethgeorge.com.

p. j.

c. c. Les organismes communautaires de Villeray/La Petite-Patrie